

COMMUNE
DE**Saint-Christophe-du-Ligneron**

85670

COMPTE RENDU DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire,
Lundi 10 Janvier 2022 à 20 h 30.

Étaient présents : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Président de séance, Jean-Claude BIRON, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Jacques RIGALLEAU, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Guillaume BOSSARD, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Erwan MAILLOT, Natacha NAULEAU et Nathalie POTÉREAU.

Absents et excusés : Mme et MM. Émilie BOCQUIER (pouvoir à Carine MIGNÉ), Éliisa GIRAUDEAU (pouvoir à Claudine CHARRIER), Florent DELCLOS (pouvoir à Thierry RICHARDEAU), Lorelei LE BARILLEC-BRIEN (pouvoir à Stéphanie LABOUR), Olivier QUAIREAU, Sébastien SEGRET (pouvoir à Jacques RIGALLEAU) et Annabelle MERLET (pouvoir à Jean-Claude BIRON).

Secrétaire de séance : Mme Carine MIGNÉ.

Le compte-rendu de la réunion du 6 Décembre 2021 est approuvé.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les 5 nouveaux professionnels de santé tout juste installés ou bientôt installés sur notre commune à l'Espace Culture & Vous :

- Docteur DEBRAY-BAZI, installée depuis peu, pour son activité professionnelle de médecine physique et de réadaptation,
- Madame Mélanie GARANTON, Ergothérapeute, bientôt sur notre commune, travaillera en étroite collaboration avec le Docteur DEBRAY-BAZI,
- Monsieur DEBRAY, en formation d'Hypnothérapeute qui se termine en mi-Mai 2022,
- Mesdames Thiphaine ORSONNEAU et Marjolaine HERAULT, Orthoptistes, ont le projet d'installation avant l'été.

Nous avons choisi de retenir le lieu de l'ancienne école publique pour accueillir ces 5 professionnels de santé. Les travaux de réhabilitation ont été entrepris avec rapidité avec nos services techniques et le concours des artisans ligneronnais.

Chacun(e) présente son parcours, sa motivation et son métier. Il est convenu que les spécificités de ces activités seront précisées dans le prochain bulletin municipal.

Le Docteur DEBRAY-BAZI adresse ses remerciements aux élus ainsi qu'aux agents techniques pour l'aménagement entrepris correspondant tout à fait à sa demande.

Cet aménagement permet d'accueillir ces professionnels de santé en attendant la construction d'un pôle santé sur la Place des Libertés, à proximité de la maison médicale actuelle.

Monsieur Cyril CONTESSE informe qu'une rencontre est prévue au cours du 1^{er} trimestre 2022 avec les 10 autres professionnels de santé, installés sur notre commune.

↳ Ajout à l'ordre du jour

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, l'ajout du point suivant :**

- Comité de Cantine - Remboursement Assurance.
-

↳ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

➤ Activités économiques ZA Joséphine - Vente parcelles à la SCI LAOS

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de deux nouvelles implantations d'entreprises sur la Zone d'Activités de La Joséphine : SERRURERIE CHALLANDAISE et ARTEIDON (pêche et chasse) entre fin 2022 et début 2023.

➤ Projet social et éducatif du Territoire – Recrutement de 2 animateurs Jeunesse

En complément des communes et associations locales, et en concertation avec ces dernières, Challans Gois Communauté a souhaité lancer un projet jeunesse à titre expérimental sur 3 ans visant à mettre en réseau les structures jeunesse et à proposer des actions innovantes (hors les murs, itinérantes, virtuelles, ...) pour répondre aux nouveaux besoins des jeunes (en particulier les 14 ans et plus).

Monsieur le Maire nous fait part de deux recrutements, une coordinatrice et un animateur au sein du service Jeunesse de Challans Gois Communauté. Ils auront pour missions principales :

- Piloter le projet jeunesse intercommunal de mise en réseau des structures jeunesse et des partenaires locaux,
- Mieux connaître et aller vers les jeunes de 14 ans et organiser des animations de rue et des événements (en particulier dans les communes sans structures jeunesse).

➤ PCAET

Monsieur Jacques RIGALLEAU, Adjoint en charge du dossier, nous fait part de l'une des 3 réunions qui s'est déroulée à St Christophe le 23 Novembre 2021. L'association Elise a présenté des retours d'expériences de citoyens impliqués dans un projet de production d'énergie renouvelable, ainsi que d'investissements possibles de particuliers pour accompagner des porteurs de projets vertueux.

↳ URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

➤ Base d'Adressage Local 85 - Numérotation des Lieux-dits

Dans le cadre de la BAL 85, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de numérotter les lieux-dits**, comme suit :

- la Grande Mermande : 2 et 4,
- la Petite Mermande : 1 et 3,
- le Moulin de la Rouarie : 2 et 4,
- les Nouées : 2, 4, 6 et 8,
- Sainte Marie : 2 et 4,
- la Rosière : 2,
- la Rouarie : 1, 2, 3, 4 et 6,
- la Tranquilité : 2.

➤ Route de la Grande Brosse - Numérotations

Suite à une division de parcelle pour la construction de deux locatifs, le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de créer des numéros Route de la Grande Brosse**, comme suit : **2 Bis et 2 Ter**.

➤ Convention d'Occupation du Domaine Public - Loréva Déco Fleurs

Le Conseil Municipal **accepte, à l'unanimité, de passer une Convention d'Occupation du Domaine Public avec Madame Romane BRENUGAT, propriétaire de LORÉVA**, pour la mise à disposition d'une partie du trottoir devant son établissement tout en respectant le passage des piétons, pour une redevance annuelle d'un montant de 50,00 €, pour une durée de deux ans, à compter du 1^{er} Février 2022.

➤ CAUE - Cotisation 2022

Le Conseil Municipal **décide, à l'unanimité, de verser une cotisation d'un montant de 40,00 € au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Vendée, pour l'année 2022**.

↳ BÂTIMENTS COMMUNAUX

↳ SYDEV - Travaux de maintenance de l'Éclairage public 2022

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser au SYDEV la contribution annuelle concernant les travaux de maintenance de l'éclairage public pour l'année 2022, qui représente un coût total de 5 626,98 € (494 points lumineux dont 123 garantis).

↳ SYDEV - Remise à niveau 2022

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de définir une enveloppe budgétaire annuelle attribuée aux travaux de rénovation du parc d'éclairage public consécutifs aux visites de maintenance du SYDEV, pour l'année 2022, d'un montant maximum de participation de notre commune de 2 000,00 €.

↳ ÉCONOMIE ET FINANCES

↳ Budget Principal - Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui disposent que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence de l'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette », le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, l'autorisation à Monsieur le Maire d'engager, de liquider et de mandater un montant des dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget N-1, comme suit :

Montant budget 2021	Montant anticipé dans la limite de 25%
1 060 421,50 €	265 105,38 €

↳ Amortissement 2022

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité d'amortir les investissements réalisés en 2021 au chapitre 20 et fixe les durées d'amortissement, comme suit :

Investissements	Montant	Durée
Rénovation/Construction Mairie Salle polyvalente	945,00 €	2 ans
Étude Chambre Commerce Industrie	7 260,00 €	2 ans
Logiciels Berger Levrault	8188,80 €	2 ans
SYDEV - Prises guirlandes	893,00 €	2 ans

↳ ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

↳ Comité de Cantine - Remboursement assurance

Par délibération n° 17-10-2020 en date du 2 Novembre 2020, le Conseil Municipal a décidé la reprise du service de restauration à compter du 1^{er} Janvier 2021 en raison de la dissolution du Comité de cantine.

Suite à sa dissolution et après avoir reçu un remboursement de leur assurance, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement d'un montant de 614,36 € du Cabinet AXA France Iard, qui sera versée sur le compte du Trésor Public.

DIVERS

➤ Sécurisation du trottoir de la Salette

Monsieur Jean-Claude BIRON nous fait part de la suite de ce dossier.

Le département a constaté des fuites plus intenses dans l'ouvrage hydraulique et repris contact avec le propriétaire. Celui-ci a réagi et demandé l'autorisation de vidange qui permettra de faire avancer les investigations techniques et soulagera le mur de digue. Le Conseil Départemental reste dans l'attente de plans plus précis.

Dans cette attente, Messieurs Jean-Claude BIRON et Daniel PROUX proposent de mettre en sécurité ce passage pour les usagers en raison du risque d'effondrement du mur. La Commission, avec un maître d'œuvre, va travailler sur ce dossier.

L'Assemblée donne son accord.

➤ Sentier « La Flâne des Fragonettes »

Monsieur Jean-Claude BIRON nous fait part de l'évolution de ce dossier suite à la demande de Monsieur Hyacinthe ROBIN, domicilié au lieu-dit « Les Ardières » sur notre commune.

Afin de contourner l'exploitation, Mesdames Stéphanie LABOUR, Natacha NAULEAU et Monsieur Auguste GUILLET, élus en charge du dossier, proposent la création d'une petite boucle supplémentaire qui pourrait être dénommée « Sentier de la Renaissance », exclusivement située sur le territoire de la commune. « La Flâne des Fragonettes » conserve son parcours hors passage sur l'exploitation.

Autour de la Sorlière, un accès pourrait être réalisé afin de limiter un trop long passage le long de la route de La Garnache.

Ce projet nécessite des travaux de busage de fossés.

Le principe de ces 2 nouvelles boucles est validé par l'Assemblée.

Monsieur le Maire propose qu'un groupe de travail soit constitué pour réfléchir à l'aménagement, la création et la mise en valeur des sentiers de randonnée et pistes cyclables sur la commune. Il sera composé de Mesdames Stéphanie LABOUR, Natacha NAULEAU et Messieurs Auguste GUILLET et Patrick CHANSON.

➤ Limite parking supérette CARREFOUR / Propriété CLAUTOUR

Monsieur Jean-Claude BIRON nous fait part d'une demande de Monsieur Bertrand CLAUTOUR au sujet de la clôture jouxtant sa propriété et le parking public communal. Il souhaite refaire la clôture en mitoyenneté avec une prise en charge par moitié par la commune.

Dans l'intérêt des deux parties (aménagement qualitatif et plantations côté parking), Monsieur Jean-Claude BIRON propose de prendre en charge le soubassement de cette clôture pour un coût d'environ 2 200 € HT.

L'Assemblée donne mission à Monsieur Jean-Claude BIRON de poursuivre.

➤ ZAC Multisites Secteur Centre Ilot B

Monsieur le Maire nous fait part d'un projet pour cet ilot B et présente 3 scénarios concernant la Mairie et le Pôle santé :

- 1 - Réhabilitation de la Mairie au même endroit
- 2 - Construction de la Mairie à la place du Restaurant scolaire
- 3 - Construction de la Mairie et du Pôle santé sur l'Ilot B

Compte tenu des coûts engendrés par une réhabilitation/réorganisation de la mairie actuelle et de la récente étude de la CCI, le Conseil Municipal porte son choix sur le 3^{ème} scénario et demande à Monsieur le Maire de poursuivre les investigations.

➤ Salle du Coteau

Monsieur Jacques RIGALLEAU nous fait part des travaux de peinture, acquise par la Commune, effectués par l'Association Tennis de table. Il félicite l'association pour sa participation.

➤ Supérette Carrefour express

Monsieur Cyril CONTESSE nous fait part d'un retour positif des gérants : panier moyen élevé et prévisionnel largement dépassé. Le marquage au sol du parking, pour des raisons techniques va être réalisé semaine prochaine. L'installation d'une laverie est prévue prochainement.

➤ **Concert Celtic**

Madame Carine MIGNÉ nous fait part de l'annulation de ce concert en raison des restrictions sanitaires.

➤ **Vœux du Maire**

Monsieur le Maire nous fait part de l'annulation des vœux du Maire en raison des restrictions sanitaires.

➤ **St Tophe : le 9 Juillet 2022**

Madame Carine MIGNÉ nous fait part de la date de la « Fête de la St Tophe » pour l'année 2022 en partenariat avec le Comité des Fêtes. Le parking public (proximité Carrefour) sera inauguré dans un même temps.

➤ **Présence de Madame Annick BILLON**

Monsieur le Maire nous fait part de la présence de **Madame Annick BILLON, Sénatrice de la Vendée**, le 7 Février 2022 à 18 heures à la Mairie, pour une présentation « **Femmes et Ruralités : en finir avec les zones blanches de l'égalité** ».

➤ **Élections présidentielles et législatives**

Monsieur le Maire nous fait part des dates de ces deux élections :

- Élections Présidentielles : 10 et 24 Avril 2022,
- Élections Législatives : 12 et 19 Juin 2022.

↳ **DÉCISIONS DU MAIRE**

Vu les délibérations en date du 25 Mai 2020 et du 6 Juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la liste des décisions prises :

☞ **N° 204DCM-2021-5 du 8 Septembre 2021 : décide d'attribuer la Mission d'Étude géotechnique G2PRO au Cabinet GÉOTECHNIQUE d'Avignon (84), pour un montant de 4 100,00 € HT, relative à la construction d'un restaurant scolaire sur la commune de St Christophe du Ligneron.**

☞ **N° 204DCM-2021-6 du 28 Septembre 2021 : décide de signer la convention avec le SYDEV de La Roche sur Yon (85) concernant l'ajout et le remplacement des prises guirlandes sur notre commune, pour une participation financière restant à la charge de la commune d'un montant de 893,00 €, pour un coût total de travaux d'un montant de 1 276,00 € HT.**

☞ **N° 204DCM-2021-7 du 5 Octobre 2021 : décide de signer la convention n° 2021.ECL.0507 (Affaire n° L.RN.204.21.102) présentée par le SYDEV de La Roche sur Yon (85) concernant des travaux neufs d'éclairage - Rénovation suite visite Rue des Mimosas sur notre commune, pour une participation financière restant à la charge de la commune d'un montant de 384,00 €, pour un coût total de travaux d'un montant de 768,00 € HT, qui sera inscrite au budget de l'exercice 2022.**

☞ **N° 204DCM-2021-8 du 5 Octobre 2021 : décide de signer la convention n° 2021.ECL.0505 (Affaire n° L.RN.204.21.101) présentée par le SYDEV de La Roche sur Yon (85) concernant des travaux neufs d'éclairage - Rénovation de l'horloge astronomique de l'armoire A008 Chemin de Sainte Anne sur notre commune, pour une participation financière restant à la charge de la commune d'un montant de 434,00 €, pour un coût total de travaux d'un montant de 868,00 € HT, qui sera inscrite au budget de l'exercice 2022.**

☞ **N° 204DCM-2021-9 du 14 Octobre 2021 : décide de signer la convention de stage en alternance principale présentée par l'Union Régionale des Francas des Pays de la Loire de Nantes (44) dans le cadre du Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sports (BPJEPS), spécialité « Loisirs Tous Publics », pour un coût de prestation de 6 930,00 € TTC et des frais d'inscription et de sélection de 40,00 €, du 18 Octobre 2021 au 20 Novembre 2022, pour Madame Coralie MICHAUD, Adjointe d'Animation, au sein de notre commune, pour un coût de prestation d'un montant total de 6 970,00 € TTC, qui sera inscrite au budget des exercices 2021 et 2022.**

☞ N° 204DCM-2021-10 du 16 Novembre 2021 : décide de signer la proposition d'honoraires présentée par le Cabinet ARCHITECTURE BLANCHARD MARSAULT PONDEVIE sis 16 Rue Jean Jaurès à La Roche sur Yon (85) concernant la réalisation de deux études de faisabilité urbaine pour les parcelles cadastrées section AB 319 et AB 320 Rue de l'Église et AB 382 Place de l'Église, pour un coût de 8 880,00 € HT.

☞ N° 204DCM-2021-11 du 22 Novembre 2021 : décide de signer l'estimation financière (Affaire n° L.EC.204.21.002) présentée par le SYDEV de La Roche sur Yon (85) concernant des travaux neufs d'éclairage pour le parking de la Supérette, pour une participation financière restant à la charge de la commune d'un montant de 11 256,00 €, pour un coût total de travaux d'un montant de 16 081,00 € HT, qui sera inscrite au budget de l'exercice 2022.

☞ N° 204DCM-2021-12 du 8 Décembre 2021 : décide de signer la proposition d'honoraires présentée par la Société SPS85, située 5 Rue du Sextant à Brétignolles sur Mer (85470) pour une Mission de Coordination, Sécurité et Protection de la Santé niveau 3 concernant l'installation d'une chaudière bois granule au Groupe scolaire (École, Accueil périscolaire et futur Restaurant scolaire), pour un coût de 1 200,00 € HT.

☞ N° 204DCM-2021-13 du 9 Décembre 2021 : décide de signer la proposition d'honoraires présentée par la Société APAVE Nord-Ouest, située Rue Jacques Yves Cousteau à La Roche sur Yon (85) pour une Mission de Contrôle Technique concernant l'installation d'une chaudière bois granule au Groupe scolaire (École, Accueil périscolaire et futur Restaurant scolaire), pour un coût de 2 688,00 € HT.

☞ N° 204DCM-2021-14 du 20 Décembre 2021 : décide de signer la convention n° 04.002.2022 présentée par Vendée Eau de La Roche sur Yon (85) concernant la pose d'un poteau incendie au lieu-dit « Les Ardières », pour un coût de 3 808,59 € HT, qui sera inscrite au budget de l'exercice 2022.

☞ N° 204DCM-2021-15 du 20 Décembre 2021 : décide de clôturer les régies de recettes « Restauration Cinéma », « Temporaire concerts » et « Temporaire Vente de Livres » qui sont inactives et de modifier la régie de recettes en « divers produits ».

↳ QUESTIONS DIVERSES

➤ Rue des Croisettes

Monsieur Erwan MAILLOT, Conseiller Municipal, nous fait part d'un problème de stationnement Rue des Croisettes. Certains riverains stationnent leurs véhicules sur le trottoir ce qui empêche les piétons d'emprunter cette rue en toute sécurité. Notre policier municipal sera avisé.

Séance levée à 22 h 50.

Pour extrait, Affiché le 18 Janvier 2022
Le Maire, Thierry RICHARDEAU,



Prochaine réunion du Conseil Municipal le Lundi 7 Février 2022 à 20 h 30.